

ÉDUCATION À INTERNET ET AUX NOUVEAUX MÉDIAS

* Le Défenseur des enfants

Droits et devoirs des enfants et des jeunes : www.defenseurdesdroits.fr/competences/missions-objectifs/defense-des-droits-de-lenfant

* La CNIL pour les jeunes

Protection des données personnelles et des libertés individuelles : www.jeunes.cnil.fr

* Internet sans crainte

Programme national de sensibilisation des jeunes aux risques et enjeux d'Internet : www.internetsanscrainte.fr

* Internet responsable

Site d'éducation à l'usage d'Internet et des nouveaux médias du ministère de l'Éducation nationale : eduscol.education.fr/internet-responsable/

* Comprendre et utiliser Internet

Site d'éducation à l'usage d'Internet et des nouveaux médias du CRDP d'Amiens : crdp.ac-amiens.fr/cui/

BLOG ET ENT

Dans ton espace numérique de travail (ENT), il y a un outil « blog » et d'autres outils que tu peux utiliser pour communiquer dans le cadre de travaux de classe collectifs ou pour publier des exposés (TPE...), par exemple.



INTERNET ATTITUDES

BLOG responsable



UTILISER LES BLOGS DE FAÇON RESPONSABLE

Les blogs sont des espaces d'expression et de publication en ligne. Beaucoup de lycéens les utilisent pour donner leur avis, partager leurs points de vue, montrer ce qu'ils aiment faire... Les blogs sont-ils pour autant des espaces de liberté sans limites ? Non, en effet, quelques précautions s'imposent.

« **L'enfant a le droit à la liberté d'expression.** Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

- au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;
- à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. »

Article 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant

« Regardez ce que j'aime et ce que je fais... »



Le blog est un **ESPACE DE CRÉATION PERSONNELLE** : il te permet de donner de la visibilité à ce que tu as vu, lu, repéré sur Internet, ou à ce que tu as écrit ou créé (poèmes, textes de chansons, dessins, photos, vidéos...). Mais quelques règles sont à respecter.

Un petit conseil...

*Conçois ta propre présentation ou interface très facilement en laissant libre cours à ta créativité grâce aux outils de **PERSONNALISATION** du blog.*

« J'ai bien aimé ce texte, alors je l'ai publié sur mon blog... »



LE DROIT D'AUTEUR : tu peux emprunter les idées et les créations (textes, photos, dessins...) des autres sur ton blog, mais tu dois indiquer qui sont les auteurs et demander leur autorisation au préalable. Tu peux citer les propos d'une autre personne («...») mais pense toujours à indiquer qui en est l'auteur.

Le savais-tu ?

*Les **CRÉDITS** (pour les films) et les **COPYRIGHTS** (pour les livres) sont très importants : ils servent à protéger les droits d'auteur (pour que quelqu'un ne s'approprie pas l'œuvre d'une autre personne ou déforme ses propos).*

« J'ai mis en ligne des photos de ma dernière soirée... »



LE DROIT À L'IMAGE : tu peux réutiliser des images (vidéos, photos, illustrations...) sur ton blog, mais tu dois demander au préalable l'autorisation des personnes qui y sont représentées. Et si ces images ne sont pas de toi, alors le droit d'auteur s'applique aussi (voir ci-dessus).

Un petit conseil...

*Si ces personnes sont mineures, pense à demander l'**AUTORISATION À LEURS PARENTS** (ou tuteurs légaux).*

« J'ai trouvé ce blog passionnant... »



Blogs d'artistes, blogs de lecteurs, blogs de voyageurs... : sur les blogs, on trouve beaucoup d'informations. Toutes ne sont pas **FIABLES**. Vérifie les informations que tu as trouvées en les comparant avec celles issues d'autres blogs, par exemple.

Le savais-tu ?

*Tu peux recommander d'autres blogs repérés et que tu as trouvés de qualité, en utilisant l'outil (widget) « **BLOGO-LISTE** » : il te permet d'afficher une liste de liens renvoyant vers ces blogs.*

« Sur mon blog, je dis ce que je pense... »



Le blog est un **ESPACE D'EXPRESSION** où tu peux parler d'un projet auquel tu as participé, d'un film ou d'un livre que tu as apprécié... Cette liberté comporte cependant des limites car tu es **RESPONSABLE** de ce que tu racontes sur ton blog (et sur Internet).

Un petit conseil...

Tu peux débattre et chercher à convaincre d'autres blogueurs tout en respectant leurs points de vue.

« Sur mon blog, on est entre nous... »



Beaucoup de jeunes considèrent leur blog comme un journal intime : ils y racontent des aspects de leur **VIE PRIVÉE**, pensant sûrement que cela restera « entre amis ». Mais c'est tout le contraire : le blog est accessible à tous et il est très facile de retrouver tout ou partie d'un blog sur Internet depuis un moteur de recherche.

Un petit conseil...

*Évite de raconter des choses qui concernent ta vie privée sur ton blog. Respecte aussi **LA VIE PRIVÉE DES AUTRES**. Tu peux parler d'un sujet qui te tient à cœur sans donner d'informations d'ordre privé.*

« Le numéro de Céline, c'est le... »



Tes propos ne doivent pas nuire à autrui (révéler des informations personnelles, ...), être diffamatoires (émettre des propos racistes, par exemple), ou nuire à l'ordre public (diffuser des messages violents susceptibles d'être lus par des mineurs, par exemple).

Un petit conseil...

*Ne publie pas tous les commentaires de tes amis. Exerce plutôt une **MODÉRATION a priori** : lis et valide les commentaires que l'on t'a laissés avant de les publier pour t'assurer qu'ils sont respectueux et pas trop personnels.*

« Je suis protégé par mon pseudo... »



Ton **PSEUDO** ne te protège pas, c'est-à-dire qu'il ne garantit pas complètement ton anonymat. Sur ton blog, tu laisses des traces de ton passage qui sont autant de moyens de t'identifier. Ce n'est pas parce que tu écris sur ton blog en utilisant un autre nom que ce n'est pas toi qui parles et que tu as le droit de dire tout et n'importe quoi.

Un petit conseil...

*Le **CHOIX DU PSEUDO** est donc important : ne choisis pas une information d'ordre privé, mais plutôt un terme neutre ou inventé.*